

Payé le 7/08/25

CLOS D'AUDHUY

Clos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/07/2025 au 31/07/2025

N° 12 1754147731863 BS AUSTRUIT 01072025 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/nat/quelles-sont-les-cotisations-salariales.

ENZO AUSTRUIT

NIR : 1 07 12 46 042 087 23

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 20/06/2025

Palier : Palier 1

Date de sortie : 31/07/2025

Coefficient hiérarchique : 9

Mr ENZO AUSTRUIT

344 Chemin des Roucannelles

46150 29 PLACE DU

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	130,50	1550,34
Nombre total d'heures			130,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1550,34	x	10,00	155,03
Rémunération totale brute				1705,37
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1705,37			18,92
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1705,37	x	0,40	6,82
Sécurité Sociale Plafonnée	1705,37	x	6,90	117,67
Complémentaire T1	1705,37			81,69
Formation	1705,37			1,02
CSG non imposable à l'IR	1690,54	x	6,80	114,96
CSG imposable à l'IR	1690,54	x	2,40	40,57
CRDS imposable à l'IR	1690,54	x	0,50	8,45
Total des cotisations et contributions obligatoires				390,10
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1315,27
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1315,27				
Montant net imposable : 1364,29				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 625,29 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 1315,27				

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 625,29 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..